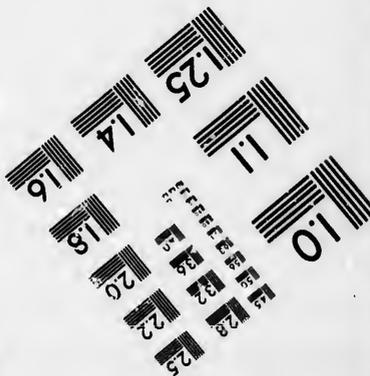
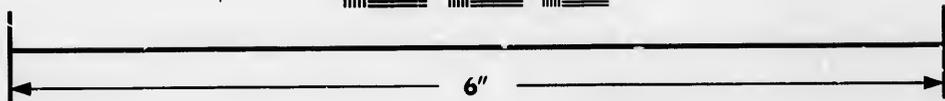
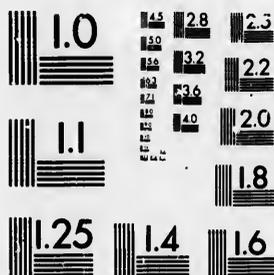


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

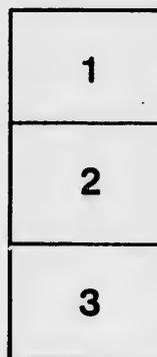
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec la plus grande soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en une seule cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
to

pelure,
on à



32X

25 Jan 1872



MANDEMENT

De Mgr. l'Evêque de Montreal,
POUR L'ETABLISSEMENT DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE ET DE
CHARITÉ.



**IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE
DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, EVÊQUE DE MONTRÉAL, &c. &c. &c.**

AU CLERGÉ RÉGULIER ET SÉCULIER, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET A TOUS LES FIDÈLES DE
NOTRE DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

Depuis qu'il a plu au Seigneur de nous placer, malgré notre indignité, à la tête de ce Diocèse, nous avons, N. T. C. F. compris que nous étions dans une étroite obligation, à l'exemple du Prophète Jérémie, d'arracher, de détruire, de perdre et de dissiper les vices qui y règnent, et ensuite d'élever l'édifice des vertus, et de planter les arbres qui produisent les fruits de salut. Il nous a donc fallu entrer dans le détail et prendre connaissance de toutes les habitudes vicieuses, qui seraient un obstacle à votre salut éternel, afin de vous faire connaître quels sont les ennemis spirituels, qui en veulent à vos âmes, et quels sont les moyens que vous avez à prendre pour les vaincre. En cela, nous ne faisons que nous acquitter du devoir strict, que nous impose le Souverain Pasteur en nous disant comme au Prophète: *Je vous ai établi sentinelle sur la maison d'Israël.... Si lorsque j'aurai dit à l'impie, Impie, vous mourrez, vous ne le lui annoncez pas.... Il mourra dans son iniquité, mais je vous redemanderai compte de son sang.*

Jer. 1,10.

Ezech. 23,8.

1 Joan. 2,15.

Ces paroles effrayantes vous font voir la grandeur de nos obligations à votre égard et la sévérité des peines qui nous attendent, si nous ne nous en acquittons avec fidélité jusqu'à la mort. Sentinelle placée sur le haut de la montagne de Sion, nous apercevons une multitude d'ennemis, qui semblables à des lions rugissants, rodent sans cesse autour de vos âmes, cherchant à les dévorer. Nous nous empressons de vous les faire connaître et de vous dire que tous ces dangereux ennemis sont engendrés par cette triple concupiscence dont parle l'Apôtre

St. Jean, savoir, *la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil de la vie*, qui causent tous les désordres, qui règnent dans le monde. L'orgueil de la vie a produit cette multitude d'erreurs qui semblables aux sautrelles dont il est parlé dans l'Apocalypse sont sorties de la fumée de l'abîme et se sont répandues sur la terre, ayant reçu une puissance telle qu'en ont les scorpions de la terre. C'est avec une vraie frayeur que nous les avons vus se glisser parmi vous ces ennemis de votre foi; qui, par les richesses dont ils sont les distributeurs et tous les moyens séducteurs dont ils savent si bien user, ont reçu de l'Enfer un pouvoir très-grand pour vous arracher ce précieux dépôt que vous ont légué vos pères. C'est avec une vraie frayeur que nous les avons vus entrer dans notre bergerie ces loups affamés qui ne cherchaient qu'à nous arracher nos brebis, l'objet de notre amour et de notre sollicitude, pour les dévorer en les privant du don de la foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, et par conséquent de nous sauver, comme nous l'assure l'Apôtre.

Heb. 11,6.

La concupiscence de la chair, c.-à-d. l'amour des plaisirs, a suscité contre nous une multitude d'ennemis, entre autres le vice capital de l'ivrognerie qui, selon l'Apôtre, est la cause de l'impureté *in quo est luxuria*; et qui produit des maux innombrables, comme nous le démontrent la foi et la raison. Hélas! c'est ce vice affreux qui tous les jours, comme vous le savez, abrute les caractères les plus nobles, qui arme les pères contre les fils et les fils contre les pères, les époux contre les épouses, les amis contre les amis, qui transporte de fureur les enfans contre les auteurs de leurs jours et leur plonge dans le sein le fer meurtrier, qui change en bêtes féroces les hommes les plus doux, qui avilit les personnes les plus estimables en les poussant à des excès d'impureté qui font rougir la nature, qui déshonore tant de familles respectables, qui ruine tant de fortunes brillantes, qui est cause de ces emportemens de jeux si funestes à ceux qui s'y livrent, qui porte tant d'enfans à voler leurs pères pour satisfaire leur détestable passion, qui excite ces querelles, ces emportemens, ces batailles, ces scandales qui troublent le repos public, qui fait mourir de douleur tant d'épouses vertueuses, tant de mères infortunées qui, semblables à Ste. Monique, ne cessent de pleurer sur les égaremens de leurs maris et de leurs enfans, que le spectacle affreux de la misère à laquelle les a réduits leur brutale passion ne saurait toucher de compassion, qui souille les noces des chrétiens en y introduisant les abus les plus coupables, qui trouble en quelque sorte les cérémonies religieuses du baptême en conduisant les parrains et marraines, au sortir du lieu saint, dans ces maisons où ils s'empressent d'aller ensevelir dans les fumées de la boisson les promesses qu'ils viennent de faire à Dieu pour les tendres enfans qu'ils semblent vouloir offrir au démon de l'intempérance, aussitôt après avoir contribué à les revêtir de la robe l'innocence, en les tenant sur les fonts sacrés, qui en un mot fait tant de malheureux sur la terre, et même tant d'âmes dans les enfers.

La concupiscence des yeux, c.-à-d. l'amour des richesses a aussi introduit beaucoup d'abus déplorables ; car l'Apôtre a bien caractérisé ce vice et nous en a fait connaître les suites étranges, en nous disant que la cupidité, la soif des richesses, est la racine de tous les maux. Or ce qui excite en nous ce désir insatiable des biens périssables de la terre, et cause ces innombrables injustices que l'on commet pour les acquérir, ce qui fait tomber tant d'âmes imprudentes dans les pièges tendus à leur innocence, c'est le luxe, c'est la vanité, c'est l'amour de la parure, c'est la vaine ostentation des richesses, c'est le désir de se distinguer par de superbes ameublements, c'est la passion de la gloire humaine. Oh ! heureuse simplicité de nos pères, qu'étes-vous devenue ? Ces belles provinces qu'ils quittèrent pour venir peupler ce pays, et que nous avons traversées, attendent encore ce qu'ils étaient et ce que nous serions nous-mêmes, si nous n'avions pas dissipé ce précieux héritage. C'est le luxe, n'en doutez pas, N. T. C. F., qui éteint en nous cet esprit de charité et nous rend durs pour les pauvres ; et c'est cette dureté pour les pauvres qui sera la cause de notre malheur éternel. Les paroles terribles qu'adressera le Souverain Juge aux méchants, au jour des vengeances, nous en doivent bien convaincre : *J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger. . . . j'ai été nu, et vous ne m'avez pas habillé. . . . j'ai été malade, et vous ne m'avez pas visité.* Il est donc vrai qu'il y en aura qui sans avoir d'autres vices, seront condamnés pour avoir négligé d'accomplir le précepte de l'aumône ! Tremblon, N. T. C. F., et craignons d'être enveloppés dans cette terrible sentence qui jetait l'alarme dans les cœurs des sages, de ceux-là mêmes qui se dépouillaient de tout pour assister les membres souffrants de J. C. Car il est évident que ce qui rétrécit en nous les entrailles de la charité, c'est l'amour de la parure ; que ce qui nous fait négliger les bonnes œuvres, c'est la vanité ; que ce qui nous rend incapables d'accomplir le précepte de l'aumône dans toute son étendue, c'est que nous ne savons rien nous refuser de ce qui peut flatter notre luxe et notre mollesse. Oh ! croyez-le, N. T. C. F., si chaque riche donnait au pauvre son superflu, comme il y est strictement obligé, nous n'aurions pas continuellement sous les yeux le spectacle de tant de misères, et les malheureux seraient abondamment soulagés ; et nous, nous serions comblés de richesses spirituelles et temporelles. Au contraire, les malheureux nous accablent, la famine désole nos campagnes, les maladies font sentir leurs ravages, nos entreprises n'aboutissent à rien, les familles les plus opulentes tombent dans l'indigence, les propriétés de nos pères passent entre les mains des étrangers, parce que les pauvres crient contre nous, et qu'ils vont porter au Ciel leurs plaintes et leurs gémissements, au Ciel où est le Dieu qui s'est chargé lui-même de les venger.

Pénétré de cette vérité que l'union nous était donnée comme une arme puissante dans tous les combats que nous avions à livrer contre la triple concupiscence, source malheureuse de tant de maux, nous avons constamment en vue de l'établir solidement parmi vous, comme nous le recommander l'Apôtre : *afin que n'ayant qu'un même cœur et une même bouche vous glorifiez Dieu le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Tous les établissements que nous avons faits jusqu'ici et que le Seigneur a daigné bénir dans sa miséricorde ; parce qu'il les a vus élevés sur les fondemens de l'union et de la charité, n'étaient que les préparatifs d'un grand combat qu'il faut livrer maintenant contre tous les ennemis de votre salut. Nous serons fort dans ce combat, N. T. C. F., et nous serons victorieux, si nous sommes bien unis pour combattre la triple concupiscence dont nous avons parlé.

Déjà l'Association de la Propagation de la Foi, établie par notre illustre Prédécesseur, a prouvé par ses heureux résultats, combien on est fort quand on vit dans l'union. Car ce sont, nous n'en doutons pas, les prières et les bonnes œuvres des associés qui ont rendu presque inutiles tous les efforts qui ont été faits par des sociétés puissantes, qui se sont publiquement glorifiées de pouvoir vous ôter votre Religion ; et qui ont en conséquence cherché à ébranler votre foi en employant les moyens les plus capables de vous séduire. Mais grâce au Dieu de miséricorde, vous avez été fermes et votre foi a vaincu le monde qui avait conjuré contre vous. Mais ce n'est pas assez pour l'association d'avoir préservé les catholiques du malheur de faire naufrage dans la foi, une mission bien sublime lui est de plus donnée ; car elle est chargée de faire entrer dans la bergerie les brebis qui en sont absentes, afin qu'elles aient le bonheur d'entendre la voix du Souverain Pasteur ; et qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau sous un seul et même Pasteur. Oh ! N. T. C. F. redoublez de zèle pour cette œuvre si glorieuse à la Religion : agrégez-vous à une association chargée par le Ciel de rétablir l'unité de la Foi. Aidez-nous par la sainteté de votre vie, qui sera la plus touchante comme la plus éloquente des prédications, à ramener nos frères séparés. Car leur salut nous intéresse vivement ; et nous ne cessons de gémir sur leur malheureux état. Oh ! nous voudrions leur faire entendre à tous ces paroles que St. Augustin adressait aux Donatistes : « Que ceux-là vous traitent avec rigueur, qui ne savent pas combien il est difficile de trouver la vérité et d'éviter l'erreur ; que ceux-là vous traitent avec rigueur qui ignorent combien il y a de la peine à s'élever au dessus des fantômes dont on est une fois rempli. . . . Mais pour nous, nous sommes bien éloigné de suivre cette doctrine envers des personnes divisées d'avec nous, non par des erreurs qu'elles aient inventées elles-mêmes mais pour s'être trouvées dans l'égarment des autres. Nous offrons au contraire nos prières à Dieu, afin qu'en réfutant les fausses opinions de ceux que vous suivez avec une préoccupation que nous condamnons plutôt d'imprudence que de malice, il nous fasse la grâce de n'y apporter qu'un esprit qui ne soit touché ni d'autres impressions que de celles de la charité, ni d'autres intérêts que de ceux de J.-C. ni d'autres desirs que de celui de votre salut. » Entrons tous, N. T. C. F. dans ces beaux et nobles sentimens du grand St. Augustin à l'égard de nos frères séparés. Tout en détestant les erreurs dans lesquelles ils ont le malheur de vivre, soyons dévorés de zèle pour leur conversion. Prions Dieu tous les jours pour qu'il daigne leur ouvrir les yeux et dissiper leurs préjugés ; pour qu'il les mette audessus du respect humain qui est le plus grand obstacle à leur conversion ; parce qu'il est très-difficile de mépriser les discours et les railleries, que lancent contre ceux qui embrassent la vérité ceux que l'esprit d'aveuglement retient dans le parti de l'erreur.

I Joan 2, 4.

St. Aug. contrâ Epist. fund. Cap. 2.

L'association de la Propagation de la foi étant comme un puissant corps d'armée qui a combattu avec tant de succès l'esprit d'orgueil qui se manifeste par la révolte contre l'église de Dieu, qui est la colonne et le soutien de la vérité, nous éprouvons une ferme confiance que si vous vous enrolez dans les sociétés de *Tempérance* et de charité, que nous établissons par ce Mandement, nous détruirons deux formidables ennemis qui nous resient à vaincre, savoir, l'intempérance et la soif des richesses. Le présent Mandement est comme la trompette qui vous avertit que l'heure du grand combat est arrivée ; qu'il est tems de se ranger sous la bannière de J. C. pauvre et abreuvé de fiel ; pour combattre le démon de l'intempérance et le Dieu des richesses. Levez les yeux de la foi et voyez combien est petit le nombre de ceux qui suivent ce chef incomparable ; et au contraire combien est grand le nombre des partisans de Satan, qui marchent aveuglément sous son étendard, disant dans leur joie insensée, comme les intempérans dont Isaïe nous a fait le portrait : *Mangeons et buvons, car demain nous mourrons.* Nous aurions honte sans doute de laisser presque seul notre divin Capitaine combattre cet ennemi acharné à notre perte. Nous nous empresserons sans doute de nous engager à son service pour lui aider à détruire le règne de ces puissans ennemis de sa gloire. Nous aurons sans doute du zèle pour aller détacher du parti de Satan nos frères qui ont le malheur d'être les esclaves de l'ivrognerie, ou qui vivent dans l'oubli des devoirs de la charité Chrétienne. Le tems est venu de vous déclarer : il n'y a plus à balancer. Malheur à celui qui voudra combattre seul et hors des rangs : *Va soli* : car il périrait comme ces infortunés Juifs qui, jaloux de la gloire des frères Machabées, voulurent se signaler en attaquant seuls et sans ordre les ennemis de leur nation.

Isaï. 22, 13.

Eccî. 4, 10.

I March, 5, 62.

Voici maintenant, N. T. C. F. les principales raisons qui nous ont engagé à établir les Associations de *Tempérance* et de *Charité* qui vont désormais devenir l'objet de notre sollicitude.

D'abord pour ce qui regarde la société de *Tempérance*, nous croyons devoir vous la proposer pour les motifs suivans.

1. Les succès prodigieux qu'à obtenus cette société en Irlande où plus de sept millions d'hommes combattent généralement sous sa bannière pour déraciner l'ivrognerie de ce beau mais infortuné pays, les bénédictions que lui a données N. S. Père le Pape, les honneurs dont il a comblé le célèbre Père Mathieu, qui en est le fondateur chez les catholiques, et le renouvellement heureux et consolant qu'elle opère en tous les lieux où

elle s'établit nous font croire que cette œuvre est divine, et qu'elle est un de ces moyens extraordinaires que Dieu a donnés au monde dans sa miséricorde, pour le régénérer, et auquel par conséquent nous devons recourir, pour remédier à nos maux spirituels. A la vérité, cette société a été originaire chez nos frères séparés. Cette circonstance ne prouve rien contre elle; mais montre seulement que ces frères séparés de nous ont du zèle pour le renouvellement des mœurs et la régénération des peuples. Elle nous donne cette confiance que Dieu qui récompense un verre d'eau froide donné au pauvre pour son amour, récompensera ce zèle pour les maux publics en faisant briller de nouveau le flambeau de la foi aux yeux de ces nations tombées malheureusement depuis plusieurs siècles dans des erreurs damnables que l'Église a été obligée de frapper de ses anathèmes, afin de conserver intact le dépôt sacré de la révélation.

2. Ce qui nous fait encore espérer fermement que la société aura ici de grands et heureux résultats, comme en Irlande, c'est que le Souverain Pontife a daigné la bénir et l'approuver d'une manière spéciale pour ce Diocèse. En lui rendant compte de notre administration, nous l'avons informé que les belles qualités et les mœurs douces de notre peuple étaient malheureusement ternies par l'ivrognerie qui est la passion dominante. Ce Père tendre et compatissant à toutes les misères spirituelles de ses enfants, en quelque lieu du monde qu'ils se trouvent, leva les yeux au ciel, d'où lui vient tout son secours pour remédier aux maux de l'Église, et poussa un profond soupir, en apprenant qu'il régnait ici un si grand désordre. Sans doute que ce Souverain Père commun de ses fidèles a touché le cœur de Dieu et l'a disposé à nous accorder ces grâces abondantes, qui nous sont nécessaires pour l'établissement solide de la Société de Tempérance, qu'il a bien voulu encourager en l'enrichissant de précieuses indulgences.

3. En établissant cette association pour tout le Diocèse et en lui donnant des règles uniformes, nous pensons que cette uniformité en fera la force et en assurera le succès. Les actes multipliés de mortification qu'elle exige, les prières qu'elle prescrit, les communions qu'elle fera faire, attireront sur les associés des grâces puissantes pour fortifier les faibles. Cette union de bonnes œuvres obtiendra le secours du ciel pour que les personnes constituées en autorité fassent leur devoir et ne donnent de licences qu'à ceux qui sont capables de maintenir l'ordre dans leurs maisons; pour que les aubergistes ne se laissent pas dominer par le désir du gain, en vendant les jours consacrés au Seigneur, en souffrant des discours impudiques, des blasphèmes, des jeux défendus et autres désordres. L'association reformera cette fautive idée populaire qui fait croire que l'on ne peut recevoir poliment ses parents et ses amis sans leur offrir des liqueurs et sans en boire avec eux. Que de désordres sont causés par cette funeste habitude.

4. Nous proposons deux degrés de tempérance, l'un pour ceux qui veulent faire de grands sacrifices pour l'amour de Dieu, en s'engageant à ne jamais user de liqueurs fortes, et l'autre pour ceux que des raisons de santé ou autres empêchent de prendre cet engagement si parfait, et qui se contentent de promettre de ne jamais faire d'excès d'intempérance; et s'assujétissent pour cela aux règles de l'association. Les personnes qui ont un grand zèle pour le salut du prochain, et qui considèrent qu'en s'imposant pour pénitence de ne jamais user de boisson enivrante, elles pourront travailler efficacement à la conversion de beaucoup d'ivrognes, s'imposeront volontiers un sacrifice qui quoique très-pénible à la nature, est cependant bien léger, si on le compare avec ce que notre Seigneur lui fait pour le salut de ces pauvres pécheurs. Ceux à qui l'expérience démontre qu'ils ne sauraient être vraiment tempérants qu'en s'agrégeant à la *Tempérance totale* devront se trouver heureux d'être associés avec des âmes justes qui feront pénitence pour eux. Comme les sacrifices qu'auront à faire ceux qui embrasseront la *Tempérance totale* demanderont plus de combats et que pour cela il leur faudra plus de moyens pour assurer leur persévérance, nous leur avons donné aussi, au nom du Souverain Pontife, de plus grands secours. Quant à l'association de charité, nous croyons devoir aussi en faire une œuvre Diocésaine; et en voici les principales raisons.

1. Depuis longtemps l'on comprend généralement qu'il y a de graves inconvénients à ce que ceux, qui sont dans la nécessité, aillent demander l'aumône dans des Paroisses étrangères; et l'on est convaincu que chaque paroisse est en état de soutenir ses pauvres. Néanmoins aucune mesure n'a encore été prise pour remédier aux maux étranges qui résultent de cet état de choses. En vous proposant la présente association, nous nous flattons de détruire cet abus dans votre paroisse, parce que nous vous engageons à ne donner l'aumône qu'aux pauvres de votre paroisse et à ne regarder ceux qui viendront d'ailleurs que comme des vagabonds, qui ne sortent de leur paroisse que parcequ'ils y sont connus.

2. Chaque année un grand nombre de familles viennent de la campagne s'établir en ville. Il s'y rend un bon nombre de jeunes gens qui cherchent de l'ouvrage et surtout beaucoup de jeunes filles, qui ont l'intention de se placer en service. L'on a observé que ces différentes personnes courent de grands dangers pour leur vertu et qu'il y aurait de sages précautions à prendre pour qu'elles conservassent la foi et la piété qu'elles apportent de la campagne. L'association de charité que nous établissons pour toutes les paroisses de la campagne devant être en rapport avec celle de la ville, il sera facile aux Dames de correspondre entr'elles, afin que l'expérience des personnes qui arrivent en ville ne soit pas funeste à leur innocence. Les Dames de la ville se chargeront de procurer des maisons honnêtes aux filles vertueuses qui viendront de la campagne avec de bonnes recommandations des Dames de la Charité, établies dans leurs Paroisses, l'on peut concevoir de grandes espérances que leur innocence sera mise à l'abri des dangers si grands auxquels elles sont maintenant exposées. Les familles pauvres seront également préservées par leurs sages conseils du malheur de se loger dans des maisons qui n'offriraient à elles et à leurs enfants surtout que de pernicieux exemples de blasphèmes, d'ivrognerie, de mauvais discours, et d'autres excès scandaleux.

3. Ce qui fait le malheur de la Société et ce qui rend les pauvres méchants, c'est en grande partie l'oisiveté. Chaque paroisse ayant son association de charité pourra aisément s'organiser pour les faire travailler et les préserver par là des vices que produit la paresse.

Enfin sans entrer dans plus de détails nous ne pouvons nous dispenser de vous faire remarquer que de tout temps on nous a reproché de n'avoir pas d'union, de manquer d'esprit public et de ne savoir pas sympathiser pour rendre au bien général. Nous concevons l'espérance que la religion formera cet esprit d'association qui fait la force et le bonheur de tout peuple qui en est animé.

A CES CAUSES, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables Frères les Chanoines de la Cathédrale, Nous avons établi et établissons par le présent Mandement deux associations de piété, l'une que nous nommons *Société de Tempérance* pour détruire le vice de l'ivrognerie, et l'autre que nous appelons *Association ou Confrérie de Charité* pour ranimer le zèle des bonnes œuvres dans toutes les parties de notre Diocèse et ne faire de tous ceux qui la composent qu'une seule et même famille, qui n'aura qu'un cœur et qu'une âme. Nous avons approuvé et approuvons pour chacune de ces pieuses sociétés des règles particulières pour leur bon gouvernement; et nous voulons pour l'uniformité qu'elles soient suivies ponctuellement. Que si dans certaines localités il devenait nécessaire d'y faire quelques changements, ils devront nous être soumis avant de faire règle dans le lieu pour lequel ils auront été faits.

Nous donnons aux associés de la *Tempérance* et de la *Charité* les indulgences plénières et partielles mentionnées dans les réglemens cités ci-dessus.

Les communautés, en observant leurs saintes règles, remplissant abondamment les vues du St. Siège, qui en accordant ces indulgences a voulu encourager et bénir toutes les œuvres de charité, spirituelles et corporelles, pourront participer à toutes ces indulgences. Nous leur recommandons d'offrir souvent leurs prières pour obtenir la bénédiction de Dieu sur ces associations.

Pour attirer les bénédictions célestes sur ces deux œuvres, nous célébrerons, dans notre Cathédrale, le deux Février prochain qui est le jour où nous instituâmes l'Archiconfrérie du *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, qui a fait couler sur nous tant de grâces, depuis ce jour fortuné, une Grand'Messe solennelle qui sera précédée du chant du *Veni Creator* et des verset et oraison du St. Esprit. Nous engageons chaque paroisse à en faire autant le jour qui sera jugé convenable.

Tels sont N. T. C. F. les grâces et biens spirituels que nous vous communiquons au nom de J. C. et de son Vicaire sur la terre. Désormais les quatre Associations Diocésaines, savoir : La Propagation de la Foi, l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, la Tempérance et la Charité, semblables aux quatre fleuves qui arrosent le Paradis terrestre, après être sortis de la même source, iront porter leurs eaux vivifiantes dans toutes les parties de ce Diocèse, qui en se régénérant deviendra comme un jardin fortuné, et produira des fruits de toutes vertus, qui seront beaux à la vue, et délicieux au goût. Puissent ces fleuves d'eau vive, qui prennent leur source au trône de Dieu même et coulent vers nous en passant par le Cœur de Marie, fertiliser toutes les parties de ce vaste Diocèse : Puissent ces eaux vivantes répandre partout la paix, la joie, l'abondance et tous les fruits de salut ! Alors nous nous réjouissons avec le grand Apôtre de ce

1 Cor. 1, 5.

que vous avez été enrichis de toutes sortes de biens. Sera le présent Mandement lu au Prône des Eglises Cathédrale et Paroissiales et au Chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le vingt cinq Janvier, mil-huit-cent-quarante-deux, sous notre Seing et Sceau et le contre Seing de notre Secrétaire.



✠ M. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

A. F. TRUTEAU, Chan. Sec.

(Pour copie.)

A. F. Truteau Chan. Sec.

*Mandement de S. Ex. M. l'Evêque de Montréal
 Mandement de S. Ex. M. l'Evêque de Montréal
 Truteau*

